Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260216-DE06_160226-DE

Locqueltas

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** Commune de **LOCQUELTAS**		**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 16 FEVRIER 2026**
Nombre de Conseillers en exercice	19	**L'an deux mille vingt-six, le 16 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.**
Nombre de Conseillers présents Procuration(s)	14 4	
Date convocation : 5 février 2026		

Présents : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, HARNOIS Valérie, SANCHEZ Patrick, BARON Hélène, JAN Hervé, JACOB Claude, DUBOIS Colette, DONARD Georges, NICLAS Marylène, GODEC Sébastien, JEGOUSSE-GARCIA Isabelle, LENGRONNE Marcel, ROGUE Joël.
Absents excusés (pouvoir à) : PENVERN Anne-Laure (BARON Hélène), MAUPAY Clémence (NICLAS Marylène), PEDRONO Philippe (JAN Hervé), AUMONT-LEFEUVRE Solenn (JEGOUSSE-GARCIA Isabelle).
Absent non excusé : GRONNIER Jean-Louis.
Secrétaire de séance : LENGRONNE Marcel.

OBJET : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE PASSATION POUR UNE MISSION D'ETUDES ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT DE LENNION
(Délibération n°2026.02.06)

Pour rappel la commune de Locqueltas est propriétaire de la parcelle ZP 248, sise Lennion, d'une surface de 40 219 m².

Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé, cette parcelle est désormais classée en zone à urbaniser (AU).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la politique de développement de l'habitat de la commune, il est envisagé de créer un lotissement communal sur ladite parcelle.

Ce projet vise à proposer environ 90 logements dont quelques collectifs, tout en garantissant une insertion paysagère de qualité et le respect des normes environnementales en vigueur.

Pour mener à bien cette opération, la commune doit s'adjoindre les services d'une équipe de maîtrise d'œuvre (comprenant un géomètre-expert, un paysagiste et un bureau d'études VRD). Cette mission portera sur la conception du projet (études préalables, avant-projet, dossier de permis d'aménager) et le suivi des travaux.

Conformément au code de la commande publique, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres pour retenir le prestataire.

DECISION :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de de la commande publique,

VU le PLU révisé approuvé par délibération n° 2026/01/01 en date du 16 février 2026,

Le conseil municipal,

MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260216-DE06_160226-DE

Locqueltas

Sur proposition de la commission Urbanisme,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Article 1 : **APPROUVE** le principe de l'aménagement du lotissement communal nommé « Lennion 2 ».

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre nécessaire à la réalisation de ce projet.

Article 3 : **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « Lennion 2 ».

Article 3 : **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette consultation.

Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.